

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2816

présenté par
M. Issindou

ARTICLE 26

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 3° *bis* À la deuxième phrase du cinquième alinéa, les mots : « neuvième alinéa du présent article » sont remplacés par les mots : « premier alinéa de l'article L. 161-17-1 » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.